

RESTAURATION AU LYCEE PAUL SABATIER

Le choix du régime :

- À la rentrée, en fonction de l'emploi du temps, **vous pouvez changer de régime jusqu'au 20/09/2024** (formulaire disponible auprès de l'intendance).
- Le changement de régime est possible à chaque fin de trimestre pour le trimestre suivant.

Trois formules de restauration vous sont proposées au lycée :

FORMULE DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET

- L'élève recharge son compte et déjeune à la cantine quand il le souhaite.
- Le prix du repas unitaire est de 4.10 € (tarif 2024).
- Le nombre **minimum** de repas à recharger est fixé à **13** (53,30 €).
- Aucun passage ne sera accepté si le compte n'est pas crédité.
- Seuls les repas consommés sont payés.
- Le solde est valable tant que l'élève est scolarisé dans l'établissement.

Pour recharger le compte self :

Vous pouvez dès **le 28 juin** déposer un chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée Paul Sabatier) à l'intendance en notant **au verso du chèque les nom et prénom de l'élève**. Il ne sera encaissé qu'en septembre.

Fin août par virement en précisant **les nom et prénom de l'élève** dans la référence du virement.

IBAN du LYCEE PAUL SABATIER

FR76 1007 1110 0000 0010 0213 859 BIC TRPUFRP1XXX

13 repas	4,10 €	53,30 €
18 repas	(4 déjeuners/semaine)	73,80 €
20		82,00 €
30		123,00 €

FORMULE DEMI-PENSION AU FORFAIT

- L'inscription se fait pour l'année (modifiable en fin de trimestre pour le trimestre suivant).
- Le paiement au forfait comprend 5 repas hebdomadaires du lundi au vendredi (mercredi inclus).
- Une facture est envoyée par mail au début du trimestre.
- A titre d'information, les tarifs appliqués en 2024 sont : sept-déc : 244.80 € janv-mars : 182.80 € avril-juin : 122.40 €

FORMULE INTERNE

- L'inscription se fait pour l'année.
- Le paiement au forfait comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner du lundi midi au vendredi midi.
- Une facture est envoyée par mail au début du trimestre.
- A titre d'information, les tarifs appliqués en 2024 sont : sept-déc : 608.40 € janv-mars : 455.50 € avril-juin : 304.20 €

L'accès au self :

Le passage au self se fait avec la carte Région.

Elle est nominative et personnelle. L'élève en est responsable, il ne peut en aucun cas la prêter à un camarade.

En cas de perte ou de détérioration, l'élève doit faire la déclaration sur le site de la région afin d'en recevoir une nouvelle et doit se présenter à l'intendance pour l'activer dès réception.

La facture :

- La facture est transmise par mail au début de chaque trimestre. Merci d'ajouter le mail du gestionnaire (gest.0110004v@ac-montpellier.fr) dans vos contacts afin d'éviter que le courriel ne soit traité comme courrier indésirable ou spam.....

Les moyens de paiement :

- Par chèque (en précisant les nom et prénom de l'élève au dos du chèque).
- Par virement (en mentionnant les nom et prénom de l'élève dans le libellé)
- En espèce à l'intendance
- Il est possible de payer en plusieurs fois, il vous faudra alors contacter le service intendance dès réception de la facture par téléphone : 04.68.25.24.16 ou courriel : brahem.khimoum@ac-montpellier.fr